

Rapport d'activités 2013

Validé par la CLE le 10 mars 2014

Sommaire

A/ BILAN D'ACTIVITES 2013	2
I / PRESENTATION DU SAGE.....	2
II / ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU DE LA CLE	3
II-1 / Réunions de la CLE	3
II-2 / Réunions du bureau de la CLE	3
II-3 / Elaboration de la phase « Choix de la stratégie ».....	4
II-4 / Elaboration de la phase « Rédaction des produits du SAGE »	5
II-5 / Elaboration de l'étude « zones humides ».....	6
II-6 / Mise en place d'une structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE	7
III / ACTIVITES DE LA CELLULE D'ANIMATION	8
III-1 / Eléments administratifs	8
III-2 / Eléments financiers	9
III-3 / Eléments techniques	9
IV / COMMUNICATION	10
V / INDICATEUR DE TEMPS PASSE.....	11
VI / FINANCEMENT DU SAGE.....	11
VII / BILAN 2013 ET PERSPECTIVES	14
 B / PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNELS 2014.....	 15

A/ BILAN D'ACTIVITES 2013

I / Présentation du SAGE des Deux Morin

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin est un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : le bassin versant du Petit Morin et du Grand Morin.

Le SAGE a pour but de fixer les objectifs de qualité et de quantité à atteindre, de répartir l'eau entre les différentes catégories d'acteurs afin de limiter les conflits d'usage, d'identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles et de définir des actions de développement et de protection des ressources en eau. L'objectif du SAGE est donc de satisfaire tous les besoins sans porter atteinte irrémédiablement à la ressource en eau.

Le territoire du SAGE des Deux Morin s'étend sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin soit 175 communes réparties sur les départements de La Seine et Marne, la Marne et l'Aisne. Ce territoire couvre 1800 km².

La concertation avec les différents acteurs locaux (collectivités territoriales, agriculteurs, associations, services de l'état...) est primordiale dans l'élaboration de ce document. La Commission Locale de l'Eau (CLE), assemblée décisionnelle en charge de l'élaboration du SAGE, composée de 48 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état est représentative des acteurs du territoire.

Le SAGE est élaboré en 5 étapes :

- **l'état des lieux**, qui recense et analyse l'ensemble des données existantes, et détermine ou confirme les « manques ». Cette phase primordiale est la base de toutes réflexions sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Elle a été validée par la CLE le 29 juin 2010,
- **le diagnostic** qui apporte une vision synthétique objective, dégage les convergences, met à plat les divergences et repère les opportunités et les atouts. Cette phase aboutit à la définition des premiers grands objectifs de gestion de la ressource en eau. Cette phase a été validé par la CLE le 31 mai 2011,
- **la phase tendances et scénarii** qui est fondée sur la volonté d'anticiper. Cette phase permet d'estimer les tendances d'évolution des usages, de leur impact sur le milieu et de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2015,2025...). Ensuite différents scénarii sont établis en fonction du degré de protection de la ressource en eau et des différents moyens techniques et financiers pour y parvenir. Le scénario tendanciel a été validé par la CLE le 8 novembre 2011 et ses scénarii alternatifs le 19 juin 2012.
- **le choix de la stratégie** qui permet d'établir une stratégie collective suite aux différents scénarii définis dans la phase précédente. Cette étape a été validée en février 2013.
- **la rédaction des documents du SAGE** qui consiste à la définition concrète des outils d'orientation, de gestion, d'aménagement et de suivi pour à la mise en œuvre du SAGE. Les documents constitutifs du SAGE sont actuellement en cours d'écriture.

II / Activités de la CLE et du bureau de la CLE

II-1 / Réunions de la CLE

En 2013, la CLE s'est réuni 2 fois :

- En février 2013 pour valider la stratégie du SAGE
- En décembre 2013 pour discuter le projet de SAGE

• Réunion du 18 février 2013

Lors de cette réunion, **la phase « stratégie » du SAGE des Deux Morin a été validée**. La CLE s'est prononcée sur la feuille de route à donner à chacun des acteurs du territoire pour la mise en œuvre du SAGE ainsi que sur l'ambition à donner à la structure porteuse en termes d'actions et de moyens. La CLE s'est positionnée en faveur de l'ambition haute regroupant les mesures « socle » correspondant aux mesures répondant à la DCE et/ou au SDAGE (attentes minimales de la CLE) ainsi que les mesures complémentaires au « socle » apportant une réelle plus-value au SAGE.

La CLE a été consulté dans le cadre de la mise à jour du SDAGE du Bassin Seine-Normandie, sur les questions importantes du bassin. La CLE a déploré le manque d'information sur le projet de mise à jour (état des lieux révisé...) et a souhaité être associée à cette mise à jour afin d'exprimer ses attentes, ses interrogations et de mettre en exergue ses préoccupations locales. La CLE a opté pour transmettre la liste détaillée des enjeux prioritaires du SAGE des Deux Morin au comité de bassin.

La CLE a également **retenu le bureau d'étude Géo-Hyd pour réaliser la dernière phase d'élaboration du SAGE** : la rédaction du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Un point a également été fait sur l'étude zones humides. Celle-ci a été lancée en janvier 2013. Le bureau d'étude TTI Production a présenté sa méthodologie pour réaliser cette étude lors du comité de pilotage du 15 janvier 2013. Cette étude devrait s'achever en début 2014.

• Réunion du 10 décembre 2013

Lors de cette réunion, le **projet de plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) ainsi que le projet de règlement du SAGE ont été présentés**. Les membres de la CLE ont pu faire leurs remarques sur ces documents en vue d'une validation de ces documents en janvier 2014.

II-2 / Réunions du bureau de la CLE

En 2013, le bureau de la CLE s'est réuni 2 fois en comité restreint :

- En février 2013, notamment pour préparer la CLE du 18 février 2013 et pour analyser les offres relatives au lancement du marché « rédaction des produits du SAGE »
- En mai 2013, essentiellement pour faire le point sur la problématique de la structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE

• Réunion du 04 février 2013

Lors de cette réunion, le bureau de la CLE a **analysé les offres relatives à la réalisation du marché « Rédaction des produit du SAGE »**. Seule une candidature a été reçue en temps et en

heure : Bureau d'étude GéoHyd en association avec le bureau d'étude SCE pour la partie juridique.

Le dossier du candidat étant conforme aux attentes de la CLE, le bureau de la CLE a proposé cette candidature à la CLE.

Lors de cette réunion, le bureau de la CLE a également travaillé sur le diaporama de présentation de la stratégie en vue de sa validation par la CLE.

- **Réunion du 13 mai 2013**

Un point a été fait sur **la problématique de la structure porteuse** et notamment sur la rencontre de M. Revoile et du Président de l'EPTB des Grands Lacs de Seine : M. Molossi. Il est apparu que l'EPTB n'était pas opposé au portage du SAGE même si une préférence demeurait dans le portage par une structure locale. Du fait d'un calendrier restreint, des délais administratifs et de l'incertitude concernant la création d'une structure locale, il a été demandé de solliciter officiellement l'EPTB pour porter le SAGE lors de sa mise en oeuvre, afin que celui-ci puisse être opérationnel dès le SAGE approuvé, dans l'éventualité où aucune structure locale n'aurait émergé. **Les deux démarches ont donc été menées en parallèle tout en donnant la priorité à l'émergence d'une structure locale.**

Le bureau de la CLE a décidé de **consacrer le 4ème numéro de Morin'eau à la stratégie** du SAGE et à travailler à la maquette de ce numéro.

Le bureau de la CLE s'est concerté sur les suites à donner au projet Science et SAGE.

La phase 1 du projet Sciences et SAGE a permis d'aboutir à l'élaboration d'un outil d'aide à la décision et à la délibération autour de la gestion des ouvrages hydrauliques, baptisée "Plateforme Sciences et SAGE". L'utilisation de cette plateforme génère des apprentissages sur la rivière (impacts des aménagements sur la rivière et sur les autres acteurs) et offre un cadre pour concilier les différents points de vue des acteurs et élaborer des compromis. L'évaluation de ce projet a montré que l'établissement d'un compromis entre les acteurs nécessite un temps de discussion des résultats de simulation plus long et que la participation des syndicats de rivière est également souhaité du fait de leurs connaissances fines de la rivière et sur la manipulation des vannes.

Le PIREN Seine a proposé de réutiliser et d'améliorer la plateforme Sciences et SAGE développée durant la phase 1 afin qu'elle réponde mieux aux attentes et aux besoins des utilisateurs du SAGE et de l'AESN, de mettre en oeuvre des ateliers et des enquêtes autour de cette plateforme et d'assurer un suivi des délibérations qui auront lieu au niveau de la CLE autour de ce dispositif afin que des compromis sur l'aménagement des ouvrages puissent être trouvés et évalués par les membres du SAGE. **Le bureau de la CLE a validé la poursuite du projet science et SAGE.**

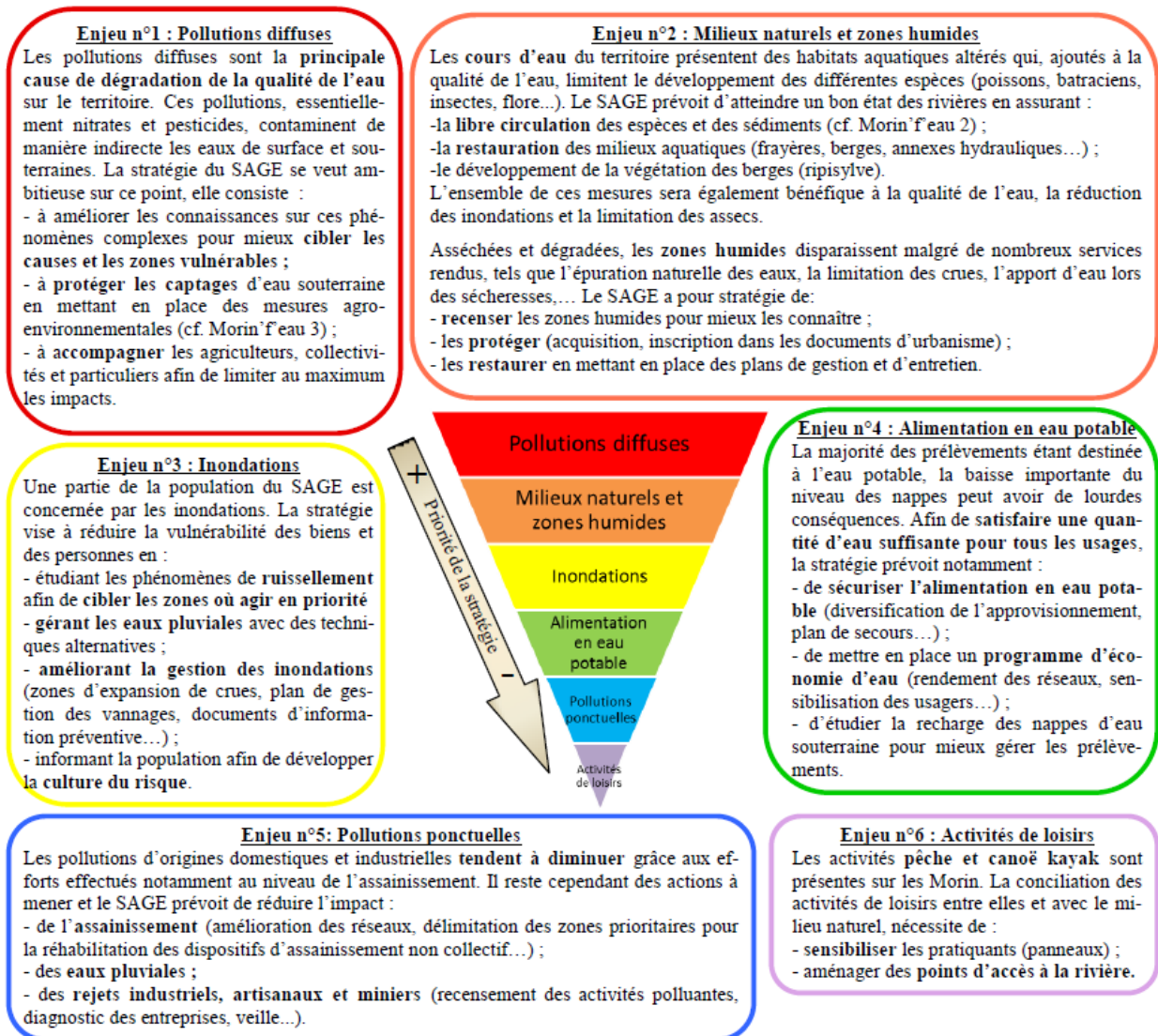
II-3 / Elaboration de la phase « Choix de la stratégie »

Cette étape de l'élaboration du SAGE a pour objet de définir les priorités et l'ambition du SAGE pour sa future mise en oeuvre.

La CLE a confié la réalisation de cette étape au bureau d'étude Geo-Hyd. Un comité de pilotage composé du bureau de la CLE élargi aux agents techniques des principales structures et organisations membres de la CLE a été créé.

En 2013, ce copil « stratégie » ne s'est réuni qu'une seule fois : le **23 janvier 2013** (Rappelons que la définition de la stratégie du SAGE s'est essentiellement déroulée en 2012). Lors de cette réunion, le bureau d'études Geo-Hyd a présenté la formalisation de la stratégie pour validation par le copil avant présentation et validation par la CLE le 18 février 2013.

La stratégie du SAGE des Deux Morin s'oriente autour de 7 enjeux dont un enjeu transversal concernant la gouvernance. Les deux thématiques principales concernant l'amélioration de la qualité de l'eau et la préservation des milieux aquatiques et humides. Le schéma suivant résume la stratégie du SAGE.



II-4 / Elaboration de la phase « Rédaction des produits du SAGE »

Cette dernière étape de l'élaboration du SAGE a pour objet de rédiger les documents qui composeront le SAGE, à savoir le Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux (PAGD), le règlement et l'évaluation environnementale.

La CLE a confié la réalisation de cette étape au bureau d'étude Geo-Hyd associé pour la partie juridique au bureau d'étude SCE. Un comité de pilotage composé du bureau de la CLE élargi aux agents techniques des principales structures et organisations membres de la CLE a été créé.

En 2013, ce copil « rédaction » s'est réuni 7 fois :

- **Le 02 avril 2013**
- **Le 27 mai 2013 : thématique quantité**
- **Le 12 juin 2013 : thématique qualité**
- **Le 25 juin 2013 : thématique milieux**
- **Le 14 octobre 2013**
- **Le 19 novembre 2013**
- **Le 9 décembre 2013**

Lors de ces réunions, les membres du copil ont discuté chaque disposition du PAGD et chaque article du règlement. Des reformulations, des ajustements, des réorganisations ont été apportées afin d'aboutir à la version finale de ces documents.

Les membres du copil ont également travaillé à la définition d'un tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du SAGE ainsi qu'à l'élaboration de l'évaluation environnementale.

Afin de vérifier la clarté de la rédaction et la compréhension de ces documents, le projet de PAGD et de règlement a été présenté aux commissions thématiques (Les commissions thématiques sont ouvertes à tous les acteurs du territoire après inscription)

3 réunions ont eu lieu en 2013 :

- **Réunion conjointe des commissions « Eau superficielle et milieux naturels » et « Inondation et sécheresse » du 11 juin 2013 – Thématiques quantité**
- **Réunion conjointe des commissions «Eau potable et gestion de la ressource en eau » et « Assainissement » du 24 juin 2013 – Thématiques qualité**
- **Commission «Eau potable et gestion de la ressource en eau » du 8 juillet 2013 – Thématiques milieux naturels, zones humides et loisirs**

Lors de ces commissions, les acteurs locaux ont discuté, par thématique, des différentes dispositions du projet du PAGD et des différents articles du projet de règlement et ont pu apporter des ajustements.

Ces documents finalisés ont été présentés en CLE le 10 décembre 2013 afin de recueillir les remarques des membres de la CLE en vue d'une validation du projet de SAGE en janvier 2014.

II-5 / Elaboration de l'étude « zones humides »

Cette étude a pour but dans un premier temps, d'identifier les enveloppes de fortes probabilités de présence de zones humides à partir de la synthèse des données existantes et à l'aide d'outils numériques (MNT, Orthophotoplans, SCAN 25, cartes pédologiques, images satellites,...). Puis dans un deuxième temps, d'identifier les secteurs à enjeux du territoire et les pressions pouvant s'exercer sur les zones humides et de croiser ces éléments avec les enveloppes de probabilités de présence afin de localiser les secteurs prioritaires où devront être mis en place des inventaires.

Le travail préliminaire effectué pour identifier « les zones humides » dans les étapes précédentes servira de base pour localiser les zones inondables et les potentialités d'expansion de crues.

Un comité de pilotage est composé des membres du bureau de la CLE et des acteurs techniques du territoire en lien avec la thématique zones humides a été créé.

6 réunions du comité de pilotage « zones humides » ont été organisées en 2013.

- **Copil Zones humides du 15 janvier 2013**
- **Copil Zones humides du 28 juin 2013**
- **Copil Zones humides du 6 septembre 2013**
- **Copil Zones humides du 15 octobre 2013**

- **Copil Zones humides du 29 octobre 2013**
- **Copil Zones humides du 12 décembre 2013**

Lors de ces réunions, le comité de pilotage a dirigé le bureau d'étude TTI afin de prendre en compte l'ensemble des éléments essentiels la localisation des enveloppes de probabilités de présence de zones humides et a également défini les critères de définition des zones humides à enjeux et des zones humides prioritaires.

L'étude devrait s'achever début 2014.

II-6 / Mise en place d'une structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE

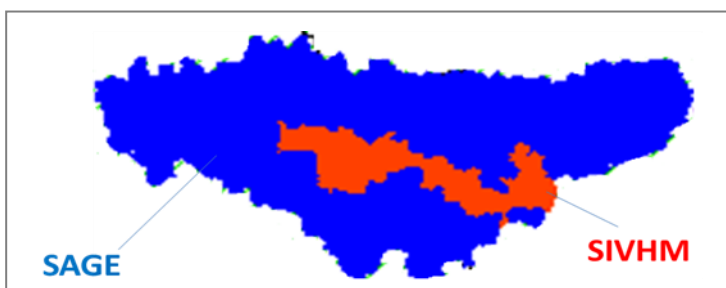
La Commission Locale de l'Eau du SAGE étant une instance de représentation et de délibération, elle ne possède pas de personnalité juridique, et doit s'adosser à une structure ayant une existence juridique : la structure porteuse. Cette structure porteuse a pour rôle d' :

- Accueillir le secrétariat et l'animation de la CLE
- Être maître d'ouvrage des études et éventuellement de travaux, si les maîtres d'ouvrage présents sur le territoire ne sont pas en mesure de les réaliser (problèmes d'échelle, de compétences...)

La loi Grenelle 2 (n°2010-788 du 12 juillet 2010) et la circulaire du 4 mai 2011 relative à la mise en œuvre des SAGE indiquent que :

- Le périmètre d'intervention de la structure porteuse doit couvrir en intégralité le territoire du SAGE (pour la mise en œuvre)
- A défaut, c'est l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de référence qui doit être structure porteuse (ici EPTB Seine Grands Lacs)

La réglementation en vigueur implique que le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (SIVHM), actuellement structure porteuse pour l'élaboration du SAGE, composé de 22 communes ne peut pas être la structure porteuse du SAGE des Deux Morin pour sa mise en œuvre car il ne recouvre pas la totalité du territoire du SAGE.



Carte de situation de la structure porteuse au sein du SAGE

Le **28 mars 2013**, M. Revoile a rencontré le Président de l'EPTB des Grands Lacs de Seine : M. Molossi. Il est apparu que l'EPTB n'était pas opposé au portage du SAGE même si une préférence demeure dans le portage par une structure locale. Du fait d'un calendrier restreint, des délais administratifs et de l'incertitude concernant la création d'une structure locale, il a été convenu de solliciter officiellement l'EPTB pour porter le SAGE lors de sa mise en œuvre, afin que celui-ci puisse être opérationnel dès le SAGE approuvé, dans l'éventualité où aucune structure locale n'aurait émergée. **Les deux démarches (portage par l'EPTB et portage par une structure locale) ont donc été menées en parallèle tout en donnant la priorité à l'émergence d'une structure locale.**

En décembre 2012, la CLE s'est positionnée en faveur de la création d'un syndicat mixte regroupant les communautés de communes du territoire ayant la compétence mise en œuvre du SAGE. Le **25 mars 2013**, M. Revoile a réuni les Présidents des communautés de communes du territoire du SAGE afin de leur exposer la problématique concernant la structure porteuse du SAGE pour sa mise en œuvre. 8 communautés de communes sur 19 invités étaient présentes. Les discussions ont essentiellement portées sur l'empilement des structures et sur les coûts. Lors de cette réunion, il a été décidé de présenter la stratégie du SAGE et la problématique de la structure porteuse au sein de chaque conseil communautaire afin que ceux-ci puissent comprendre les enjeux et la démarche proposée.

Ainsi M. Revoile a rencontré les conseils communautaires ou bureaux communautaires suivants:

- **Communauté de communes de la Brie des Etangs : 28 mai 2013**
- **Communauté de communes des Coteaux Sézannais : 03 juin 2013**
- **Communauté de communes du Cœur de la Brie : 12 juin 2013**
- **Communauté de communes du Pays Fertois : 19 juin 2013**
- **Communauté de communes des Portes de Champagnes : 4 juillet 2013**
- **Communauté de communes du Pays de Coulommiers : 19 septembre 2013**
- **Communauté de communes de la Brie des Moulins : 10 octobre 2013**
- **Communauté de communes du Pays Créçois : 16 octobre 2013**
- **Communauté de communes de la Brie des Morin : 17 octobre 2013**
- **Communauté de communes de la Brie Champenoise : 08 novembre 2013**
- **Communauté de communes du Canton de Charly : 02 décembre 2013**
- **Communauté de communes de la Région de Vertus : 04 décembre 2013**
- **SAN Val d'Europe : 05 décembre 2013**

Les communautés de communes du Provinois, du Sud Marnais, de Condé en Brie, de la Brie Boisée et du Val Bréon, dont les périmètres se situent majoritairement en dehors du bassin des Morin, n'ont pas souhaité rencontrer M. Revoile.

A ce jour, sur les 13 collectivités rencontrées, 10 communautés de communes se sont positionnées en faveur de la création d'un syndicat mixte, 1 communauté de communes s'est positionnée en faveur du portage du SAGE par l'EPTB des Grands Lacs de Seine, 1 communauté de communes n'a pas souhaité se positionner et 1 communauté de communes n'a pas encore délibéré.

III / Activités de la cellule d'animation

La cellule d'animation est composée d'une animatrice et d'une comptable.

III-1 / Eléments administratifs

- **Organisation des 36 réunions** (2 CLE, 2 bureau de la CLE, 3 commissions thématiques, 1 comité de pilotage « Stratégie », 7 comités de pilotage « Rédaction », 6 comités de pilotage « Zones humides » et 15 réunions relatives à la problématique de la structure porteuse (invitations, réservation de salle de réunion...)).
- **Suivi administratifs des marchés** pour la réalisation des phases « **choix de la stratégie** », « **rédaction des produits du SAGE** » par les bureaux d'étude Geo-Hyd et SCE et de l'étude « **zones humides** » par le bureau d'étude TTI production (réalisation et publication des cahiers des charges, analyses des candidatures/offres, notification de marché, ordre de service, paiement des factures...),

- Gestion du courrier départ et arrivée
- Assurer l'information des collectivités et des différents organismes (bureau d'études...) en répondant à leur demande particulière.

III-2 / Eléments financiers

- **Demande de participation financière auprès des communes du territoire** et des communautés de communes de la Brie Champenoise et de la Brie des Etangs **et suivi des dossiers** (courrier, relance, élaboration des titres de paiement...).
- **Préparation des dossiers de subvention relatifs au fonctionnement du SAGE** auprès des différents financeurs (Agence de l'eau, Conseils régional d'Ile de France) **et suivi de ces dossiers.**
- **Préparation des dossiers de subvention relatifs aux études « Rédaction des produits du SAGE » et « zones humides »** auprès des différents financeurs (Agence de l'eau, Conseils régionaux d'Ile de France et de Champagne Ardenne) **et suivi de ces dossiers.**
- Préparation du budget prévisionnel
- **Suivi comptable** (titre et mandat de paiement, compte administratif et de gestion, relations avec la trésorerie...)

III-3 / Eléments techniques

- **Suivi technique du bureau d'étude Géo-Hyd/SCE** pour la réalisation de la phase « stratégie » et « Rédaction des produits du SAGE »
- **Suivi technique du bureau d'étude TTI Production** pour la réalisation de l'étude « zones humides »
- **Animations des 36 réunions** (réalisation de power point, animation de la réunion, réalisation des comptes rendu de réunion...).
- **Suivis de dossiers en rapport avec la thématique « eau » et formations**

Thème	Dossiers
<i>Eaux superficielles et milieux naturels</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin • Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Vannetin », « Marais de St Gond » et « Petit Morin » • Comité de pilotage « vannages grenelle de Talus St Prix et Villevenard », « vannages grenelle de La Ferté Gaucher et St Rémy la Vanne » et « vannages du Grand Morin aval » • Rencontre des syndicats de rivières de la Marne - CATER • Conférence sur les zones humides
<i>Eau potable et nappes d'eau souterraine</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de pilotage des études de définition des aires d'alimentation des captages des Essarts les Sézanne, Hondevilliers et Dagny et définition des programmes d'actions • Plan départemental de l'eau de Seine et Marne • Observatoire départementale de l'Eau de la Marne • Plan Eau du comité interprofessionnel du vin de champagne
<i>Inondations/sécheresse</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comité départementale de Seine et Marne des risques majeurs • Comité consultatifs de l'PTB des Grands Lacs de Seine

Thème	Dossiers
<i>Urbanisme</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de Coulommiers • Groupe de travail du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Marne Ourcq Réunion sur le PLU de la Trétoire • Réunion sur le PLU de Voulangis
<i>Séminaires/ Formations</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Séminaires des animateurs SAGE - Agence de l'Eau Seine Normandie le 3 décembre 2013 • Groupe SAGE - DRIEE Ile de France – le 16 avril 2013 (thématique SAGE et urbanisme), 26 novembre 2013 • Formation d'intégration de la fonction publique territoriale du 16 au 20 décembre 2013
<i>Autre</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Colloque du PIREN Seine • Téléconférence projet STATEAU • Réunion de présentation des aides pour 2013 (AESN, CG77, CR Ile de France) • EPTB commission gouvernance

Dossiers « eau et environnement » suivis par la cellule d'animation du SAGE des Deux Morin en 2013

IV / Communication

- Envoi du rapport d'activité de l'année écoulée à chaque commune du territoire du SAGE afin de les tenir informées de l'avancée du projet.
- Actualisation et développement du **site internet du SAGE** des Deux Morin.
- Préparation et envoi du **4ème numéro de Morin'f'eau** relatif à la stratégie du SAGE aux membres de la CLE, communes, membres des commissions thématiques et abonnés.
- **Organisation des réunions d'informations à l'attention des conseillers communautaires** sur la stratégie du SAGE et la problématique de la structure porteuse.
- **Deux sorties terrain dans les marais de St Gond** ont été organisées le 11 juin et le 12 juillet 2012 sous l'animation de Mme Ribeyre, membre de la CLE et membre du conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne. 22 Personnes ont participé à ces visites (membres de la CLE et des commissions thématiques) et ont été sensibilisés à la préservation du patrimoine faunistique et floristique des zones humides et à la gestion du marais.



V / Indicateur de temps passé

MISSIONS	ACTIONS	Nombre de 1/2 journées en moyenne par année	% du temps/an
Fonctionnement de la CLE	Préparation, convocation, animation, compte rendu... de la CLE, du bureau de la CLE et mise en place d'une structure porteuse	85	18%
	Recherche de financement	40	9%
	Autres tâches administratives	10	2%
Elaboration du SAGE	Recherches et analyses de données, synthèse et rapport, copils, commissions thématiques, rédaction de CCTP, suivi de bureau d'étude,	280	60%
Communication et information	Réalisation d'outils de sensibilisation et de communication (site internet, Morin'f'eau, réunions d'information...)	20	4%
	Journées de formation (AESN, DRIEE)	10	2%
Animation et sensibilisation	Participation à des démarches de planification, de contractualisation (Natura 2000, contrats globaux...), ou à des réunions techniques	25	5%

Indicateur de temps moyen passé par la cellule d'animation du SAGE des Deux Morin en 2013

VI / Financement du SAGE

- Subventions

Subventions de fonctionnement

En 2013, 2 financeurs subventionnent le fonctionnement du SAGE des Deux Morin : le Conseil Régional d'Ile de France et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les subventions versées à ce jour sont de 10 725 € par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (acompte). Les subventions restantes seront versées début 2014 sur les justificatifs des dépenses de l'année 2013.

Subventions de la phase « Stratégie »

Le coût de l'étude s'élève à 23 920 € HT. 2 financeurs subventionnent la phase tendance et scénarii du SAGE des Deux Morin : le Conseil Régional d'Ile de France et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Les subventions versées à ce jour sont de 7176 € par le Conseil Régional d'Ile de France.

Subventions de la phase « Rédaction des produits du SAGE »

Le coût de l'étude « Rédaction » s'élève à 115 150 € HT. 2 financeurs subventionnent la phase tendance et scénarii du SAGE des Deux Morin : le Conseil Régional d'Ile de France et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Les subventions seront versées en 2014.

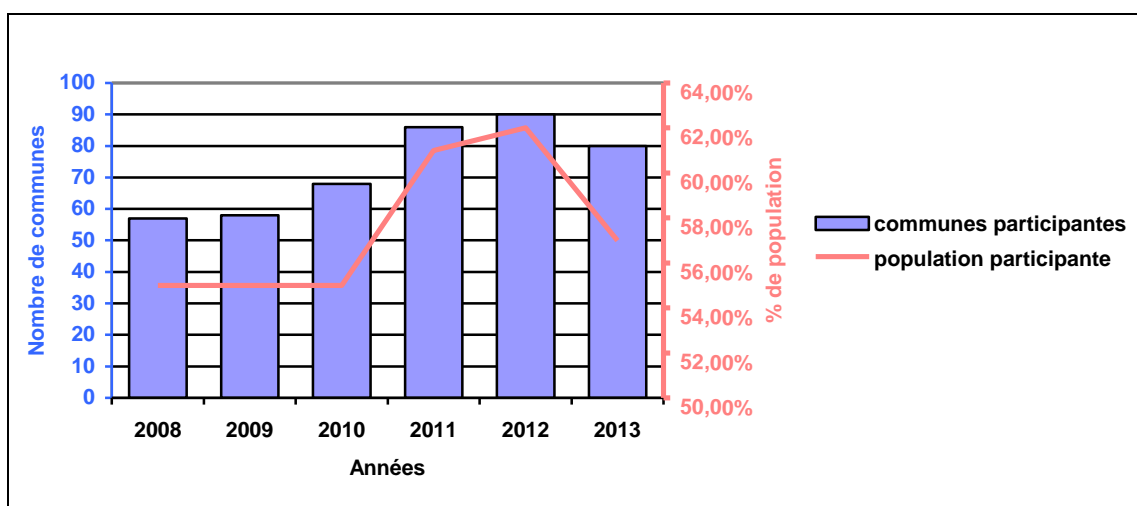
Subventions de l'étude « zones humides »

Le coût de l'étude s'élève à 3 825 € HT. 3 financeurs subventionnent la phase tendance et scénarii du SAGE des Deux Morin : le Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil Régional de Champagne Ardenne et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Les subventions versées à ce jour sont de 15 907€ de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (acompte). Les subventions restantes seront versées début 2014 sur les justificatifs des dépenses totales relatives à cette étude.

- **Autofinancement**

En 2013 80 communes participent financièrement au SAGE des Deux Morin soit 46% de la population du SAGE. La participation financière des communes au frais de fonctionnement du SAGE des Deux Morin, s'élève à 0,30 € par habitants.

Les communes participantes sont situées majoritairement en Seine et Marne, sur le bassin du Grand Morin et sont principalement des communes riveraines de cours d'eau.



Evolution du nombre de commune et de la population participant financièrement au SAGE

Département	Nombre de communes du territoire du SAGE	Nombre de communes participant financièrement au SAGE en 2013	% de communes participant au SAGE par département 2013	Population des communes du territoire du SAGE en 2013	Population participant au SAGE en 2013	% de population participant au SAGE en 2013
Aisne	5	3	60%	1 879	551	29%
Marne	67	27	40%	27 070	12 372	46%
Seine et Marne	103	50	49%	141 028	84 606	60%
Total	175	80	46%	169 977	97 529	57%

Communes participant au SAGE par département en 2013

Communes de Seine et Marne participant financièrement au SAGE en 2013

Beauthail	Guérard	Sablonnières
Bellot	Jouy sur Morin	Saint Barthelemy
Boissy le Chatel	La Chapelle Moutils	Saint Cyr sur Morin
Bouleurs	La Ferté Gaucher	Saint Denis les Rebais
Boutigny	La Ferté sous Jouarre	Saint Germain sous Doue
Cerneux	La Trétoire	Saint Leger
Chailly en Brie	Les Marêts	Saint Mars Vieux Maisons
Chartronges	Lescherolles	Saint Martin des Champs
Chevru	Leudon en Brie	Saint Ouen sur Morin
Choisy en Brie	Montceaux les Provins	Saint Rémy de la Vanne
Condé Sainte Libiaire	Montdauphin	Saints
Coulommiers	Montenils	Saint Siméon
Crécy la Chapelle	Montolivet	Vaucourtois
Dagny	Mouroux	Verdelot
Dammartin sur Tigeaux	Orly sur Morin	Villeneuve sur Bellot
Esbly	Pommeuse	Villiers sur Morin
Faremoutiers	Rupéreux	

Communes de la Marne participant financièrement au SAGE en 2013

Bouchy Saint Genest	Mœurs Verdey	Communauté de communes de la Brie des Etangs (Bannay, Baye, Beaunay Champaubert, Coizard-Joches, Congy, Courjeonnet, Etoges, Férébrianges, Talus St Prix, Villevenard)
Courgivaux	Oyes	
Esternay	Pierre Morains	
Givry les Loisy	Saint Bon	
Lachy	Sézanne	
Le Gault Soigny	Soizy aux Bois	
Le Meix Saint Epoing	Tréfol	
Loisy en Brie	Vauchamps	

Communes de l'Aisne participant financièrement au SAGE en 2013

Marchais en Brie
Vendières
La Celle Sous Montmirail

• Compte administratif 2013

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
Fournitures, frais automobile, téléphone, internet, formations, copies, timbres...	61 851 €	Matériels informatiques et de bureau, mobiliers, logiciel	1 613 €
Salaires et charges patronales	56 180 €		
Charges financières	0 €		
<i>Total dépenses</i>	<i>118 031 €</i>	<i>Total dépenses</i>	1 613 €
RECETTES		RECETTES	
Subventions, participation des communes	111 088 €	Recettes	0 €
Produits divers	9 663 €		
<i>Total recettes</i>	<i>120 751 €</i>	<i>Total recettes</i>	<i>0 €</i>
Solde fonctionnement Année N	2 720 €	Solde investissement Année N	-1 613 €
Affectation N-1	102 766 €	Affectation N-1	25 975 €
Solde de la section fonctionnement	105 486 €	Solde de la section investissement	24 362 €
SOLDE GLOBAL A FIN 2013 : 129 848 €			

En 2013, les travaux de la CLE se sont divisés en 2 axes.

Le premier axe constitue la poursuite de l'élaboration du SAGE. L'avant dernière phase de l'élaboration : la stratégie du SAGE, a été validée en février 2013 et les travaux de rédactions des documents constitutifs du SAGE ont débutés dans la foulée. Les discussions menées au cours d'une dizaine de réunions des différentes instances de la CLE (comité de pilotage, commissions thématiques) ont abouti à un premier projet de SAGE qui a été présenté en CLE en décembre 2013 en vue d'une validation début 2014.

Parallèlement et complémentairement à l'écriture des documents du SAGE, une étude portant sur la prélocalisation des zones humides et la définition des secteurs humides à enjeux et prioritaires a été menée. Cette étude s'achèvera en janvier 2014.

Le deuxième axe de travail de la CLE correspond à la mise en place d'une structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE. En 2012, la CLE s'est positionnée en faveur de la création d'un syndicat mixte regroupant les communautés de communes du territoire. Une première présentation du projet a donc été réalisée auprès des communautés de communes afin de recueillir leur positionnement en vue de l'élaboration de statut du futur syndicat mixte en 2014.

En 2014, ces deux axes de travail perdureront.

L'année 2014 sera une année importante car le projet de SAGE sera validé par la CLE en début d'année. Celui-ci sera ensuite soumis à consultation des assemblées et à enquête public avant approbation définitive par la CLE et par le Préfet en 2015.

En 2014, les statuts de la future structure porteuse seront élaborés en concertation avec les acteurs concernés en vue de la création d'un syndicat mixte en 2015.

B / Programme d'actions prévisionnels 2014

ELABORATION DU SAGE

- Validation du Projet de SAGE par la CLE début 2014.
- Finalisation de l'étude « Localisation et hiérarchisation des zones humides du territoire du SAGE »

ADMINISTRATIF

- Suivis administratifs des marchés « Rédaction des produits du SAGE » et « Localisation et hiérarchisation des zones humides du territoire du SAGE des Deux Morin ».
- Organisation de la consultation des assemblées et de l'enquête publique
- Elaboration de projets de statuts pour la future structure porteuse du SAGE
- Coordination de la démarche de création d'un syndicat mixte structure porteuse du SAGE

FINANCEMENT

- Demande de subventions pour assurer le fonctionnement de la CLE auprès des Conseils Généraux de Seine et Marne, Marne et Aisne, des Conseils Régionaux d'Ile de France, Picardie et Champagne-Ardenne, et de l'Agence de l'Eau et suivis des dossiers.
- Demande de participation financière des communes du territoire du SAGE.
- Suivis des dossiers de subventions concernant l'étude « Rédaction des produits du SAGE » et « Localisation et hiérarchisation des zones humides du territoire du SAGE des Deux Morin ».
- Montage de dossiers de subvention pour la consultation des assemblées et l'enquête public

COMMUNICATION

- Présentation du projet de SAGE aux élus du territoire avant enquête publique
- Edition du 5^{ème} et 6^{ème} numéro du Morin'f'eau
- Mise à jour / Développement du site internet
- Elaboration d'un guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE